

ACTUALISATION POUR 2026 DES ENVELOPPES DE SOUTIEN DANS LE CADRE D'UN SERVICE OPTIMISE DE COLLECTE ET DE TRI DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ET DE PAPIERS GRAPHIQUES

RESULTATS

Juillet 2025

Direction de la Supervision des filières REP

Cette note propose une actualisation pour l'année 2026 des coûts unitaires et des enveloppes de soutien dans le cadre un service optimise de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques.

Cette actualisation s'inscrit dans le cadre du §5.2.1.2. de l'arrêté du 7 décembre 2023 portant cahier des charges de la filière REP¹ qui indique :

« Pour le calcul des niveaux de prise en charge mentionnés à l'article D. 543-350 du code de l'environnement, les soutiens sont déterminés sur la base des coûts de référence d'un service public optimisé de gestion tel qui permet notamment d'atteindre les objectifs fixés au point 5.1 (objectifs de recyclage), tout en intégrant un objectif de performance économique.

Le calcul de ces coûts de référence est fondé sur le service public de gestion des déchets optimisé établi par l'ADEME, à partir de l'ensemble des données disponibles (1)². A l'issue du calcul de ces coûts de référence, chaque famille de produits (emballages et papiers) se voit affecter respectivement une enveloppe cible annuelle de soutien d'un dispositif de collecte et de tri pour la métropole et pour chacun des territoires ultramarins. Ces enveloppes sont actualisées annuellement par l'ADEME, selon les modalités définies dans la note pour l'actualisation des enveloppes dans le cadre d'un service optimisé de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques (2)³. »

¹ Arrêté du 7 décembre 2023 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048543633>

² Notes de calcul pour l'évaluation en 2024 des coûts unitaires et des enveloppes de soutien dans le cadre d'un service optimisé de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en métropole et pour l'évaluation en 2024 des enveloppes de soutien dans le cadre d'un service optimisé de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en Outre-Mer. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/emballages-menagers-papiers-graphiques>

³ Note pour l'actualisation des enveloppes de soutien dans le cadre d'un service optimisé de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/emballages-menagers-papiers-graphiques>

Table des matières

1.	Rappel du mécanisme d'actualisation des coûts pour une application en année N	2
2.	Résultats de la mise à jour de la modélisation des coûts métropole.....	4
3.	Application du taux prévisionnel d'actualisation aux coûts métropole	5
3.1.	Taux prévisionnel d'actualisation des coûts.....	5
3.2.	Coûts unitaires métropole	6
3.3.	Coûts et enveloppes de soutien actualisés métropole.....	6
4.	Actualisation des coûts et des enveloppes Outre-Mer.....	7
5.	Eléments d'analyse des résultats métropole	8
5.1.	Emballages ménagers.....	10
5.1.1.	Emballages légers	10
5.1.2.	Emballages verre.....	13
5.2.	Papiers graphiques.....	15
6.	Eléments d'analyse des résultats Outre-Mer.....	17

1. Rappel du mécanisme d'actualisation des coûts pour une application en année N

Le mécanisme d'actualisation des enveloppes de soutiens à la collecte et au tri se décline en 4 étapes :

1) Définition du système optimisé

- Mise à jour complète de l'outil de modélisation des coûts de référence incluant l'ajustement des organisations de collecte et de tri du système optimisé répondant aux objectifs de la REP, en concertation avec les parties prenantes.
- Réalisée en préparation de chaque réagrément de la filière REP (en cours d'agrément seulement si contexte exceptionnel).

2) Mise à jour de la modélisation des coûts

- Mise à jour de la modélisation des coûts de référence sur la base des dernières données observées et des derniers indices consolidés disponibles pour les années N-3 et N-2 pour un panel de données prédéterminé et selon une méthodologie fixe pour la durée de l'agrément.
- Cette mise à jour permet une observation annuelle de l'évolution des coûts.
- Réalisée annuellement au début du mois de juillet N-1.

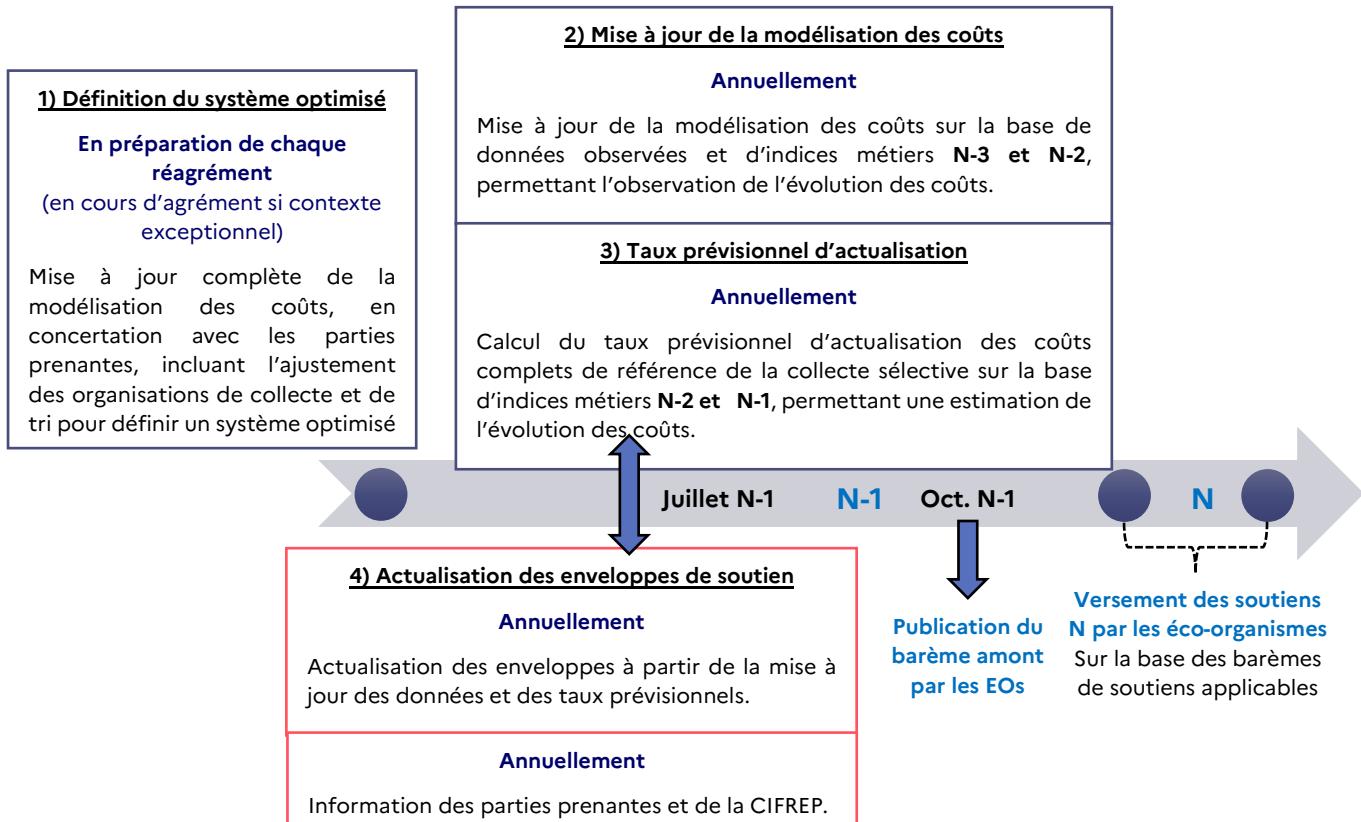
3) Taux prévisionnel d'actualisation

- Calcul d'un taux prévisionnel d'actualisation des coûts complets de référence de la collecte sélective respectivement pour les flux verre, emballages ménagers et papiers graphiques sur les années N-2 et N-1.
- Calcul du taux sur la base des indices disponibles début juillet pour l'année N-2 et les trimestres 1 et 2 de l'année N-1, selon une méthodologie fixe pour la durée de l'agrément.
- Réalisé annuellement au début du mois de juillet N-1.

4) Actualisation des enveloppes de soutien pour la collecte et le tri

- Les enveloppes de soutiens à la collecte sélective et au tri seront actualisées annuellement sur la base de la mise à jour de la modélisation des coûts (étape 2) et des taux prévisionnels d'actualisation (étape 3).

Une information par mail de la CIFREP et des éco-organismes sera faite chaque année précisant les résultats de la mise à jour des données et le déclenchement ou non des actualisations.



2. Résultats de la mise à jour de la modélisation des coûts métropole

La mise à jour de la modélisation des coûts conduit aux résultats détaillés ci-dessous. Ils sont établis sur la base :

- Des tonnages de référence 2026
- Des coûts de pré-collecte et collecte 2023
- Des coûts de transport, transfert et tri 2024
- Des coûts de gestion des refus de tri, cartons de déchèterie et mâchefers 2023
- Des prix de reprise 2022 – 2024

Les résultats affichés ci-dessous sont avant application du taux prévisionnel d'actualisation (§3).

	Emballages légers et papiers	Emballages légers	Papier	Verre	Emballages	TOTAL Emballages + Papiers
Tonnages recyclés (kt)						
EMBL et PAP issus de la CS	2 120	1 658	461		1 658	2 120
EMBL et PAP issus du HF corbeilles	41	34	6		34	41
Métaux issus des mâchefers	211	211			211	211
Cartons de déch.	360	360			360	360
Verre issu de la CS				2 024	2 024	2 024
Verre issu du HF corbeilles				14	14	14
Total	2 731	2 263	468	2 039	4 302	4 770
Coût du système optimisé en M€						
Coûts de pré-collecte CS	124	117	6	58	176	182
Coûts de collecte CS	722	662	61	125	786	847
Coûts de collecte HF corbeilles	46	44	2	3	48	49
Coûts de transport	59	55	4		55	59
Coûts de tri (excl. refus)	646	587	58		587	646
Coûts de refus	55	51	4		51	55
Coûts des cartons de déchetterie	68	68			68	68
Coûts complets	1 720	1 585	135	186	1 771	1 906
Coûts des mâchefers	60	60			60	60
Recettes de reprise	363	319	43	48	367	411
Total coûts nets	1 417	1 325	92	138	1 464	1 555

3. Application du taux prévisionnel d'actualisation aux coûts métropole

3.1. Taux prévisionnel d'actualisation des coûts

Le taux prévisionnel d'actualisation des coûts nets de référence est calculé pour le verre, les emballages légers et les papiers graphiques sur la base d'indices métiers afin de tenir compte des évolutions les plus récentes des principaux postes de coûts. Ainsi, le taux prévisionnel d'actualisation est calculé sur la base :

- d'indices métiers 2024 et 2025 pour les postes de coûts suivants :
 - Pré-collecte
 - Collecte
- d'indices métiers 2025 pour les postes de coûts suivants :
 - Transport, transfert
 - Tri

A noter que seule la collecte sélective est actualisée de manière indicelle.

Les coûts de collecte et de tri du hors foyer corbeilles de rue et de gestion des mâchefers ne sont pas actualisés de manière indicelle.

De même les prix de reprise ne sont pas actualisés de manière indicelle.

Le taux est calculé de la manière suivante pour chaque flux :

$$\text{Taux prévisionnel d'actualisation} = X_1 \times \text{év. Précollecte} + X_2 \times \text{év. Collecte} + X_3 \times \text{év. Transport} + X_4 \times \text{év. Tri}$$

Avec :

X₁, X₂, X₃, X₄ : La part de chaque grand poste de coût dans les coûts complets de référence totaux collecte sélective de la dernière modélisation des coûts mise à jour.

év. Pré-collecte, év. Collecte : les évolutions cumulées calculées pour N-2 et les T1 et T2 N-1

év. Transport, év. Tri : les évolutions cumulées calculées pour les T1 et T2 N-1.

La part des coûts correspondant aux cartons de déchetterie et à la gestion des refus de tri ne sont pas actualisés de manière indicelle.

Taux prévisionnel d'actualisation 2026			
	EMBM légers	PAP	Verre
X1 (part coûts pré-collecte)	8%	5%	32%
X2 (part coûts collecte)	43%	46%	68%
X3 (part coûts transport)	4%	3%	-
X4 (part coûts tri)	39%	44%	-
év. Pré-collecte	2%	2%	2%
év. Collecte	3%	3%	3%
év. Transport	1%	1%	-
év. Tri	1%	1%	-
Taux prévisionnel d'actualisation	1,7%	1,8%	2,7%

3.2. Coûts unitaires métropole

Coût complet de référence par tonne à recycler pour un service de collecte et de tri optimisé issus de la mise à jour de la modélisation des coûts et de l'application du taux prévisionnel d'actualisation :

Collecte sélective (yc cartons déchèterie, hors corbeilles de rue)

Pour les emballages légers : 769 € HT/t

Pour les papiers graphiques : 291 € HT/t

Pour le verre : 93 € HT/t

Hors-foyer corbeilles de rue

Pour les emballages légers : 1 700 € HT/t

Pour les papiers graphiques : 442 € HT/t

Pour le verre : 226 € HT/t

Coûts de référence par tonne de la collecte et de l'incinération des ordures ménagères résiduelles :

283 € HT/t

3.3. Coûts et enveloppes de soutien actualisés métropole

Les coûts nets de référence sont mis à jour sur la base des taux prévisionnels d'actualisation calculés précédemment.

	Emballages légers et papiers	Emballages légers	Papier	Verre	Emballages	TOTAL Emballages + Papiers
Coûts actualisés en M€						
Coût complets CS	1 685	1 551	134	188	1 739	1 873
<i>Coûts €/tonne recyclée</i>		769	291	93		
Coût complets HF corbeilles	62	60	3	3	63	66
Coût des mâchefers	60	60	0	0	60	60
Recettes de reprise	363	319	43	48	367	411
Total des coûts nets	1 445	1 351	94	143	1 495	1 589
<i>Taux de couverture</i>		80%	50%	80%	80%	
Enveloppes de soutien	1 128	1 081	47	115	1 196	1 243

4. Actualisation des coûts et des enveloppes Outre-Mer

La mise à jour des tonnages cibles à recycler et des coûts unitaires de la collecte sélective pour chacun des territoires d'Outre-Mer conduit aux résultats détaillés ci-dessous.

Les recettes (prix de reprise) sont à l'heure actuelle considérées comme nulles pour les territoires d'Outre-Mer, ainsi les coûts nets sont identiques aux coûts complets évalués.

Le taux de couverture par la REP des coûts nets de référence est de 100% pour les territoires d'Outre-Mer.

	Martinique	Guadeloupe	Saint-Martin	Guyane (hors pourvoi)	La Réunion
Coûts complets emballages légers (k€)	15 910	19 589	4 757	6 562	41 076
Coût €/tonne recyclée	1 376	1 324	2 313	1 281	1 252
Coût complet verre (k€)	933	1 367	140	391	2 836
Coût €/tonne recyclée	116	119	107	115	106
Enveloppes de soutien emballages ménagers (k€) =Total des coûts nets	16 842	20 956	4 896	6 952	43 911
Coûts complets papiers graphiques (k€)	1 220	742	90	466	3 091
Coût €/tonne recyclée	458	437	712	429	416
Enveloppes de soutien papiers graphiques (k€) =Total des coûts nets	1 220	742	90	407	2 665

5. Eléments d'analyse des résultats métropole

En introduction aux éléments d'évolution présentés de manière détaillée ci-après pour les emballages légers, les emballages verre et les papiers graphiques, il est nécessaire d'indiquer que la mise à jour de la modélisation 2026 (hors application du taux prévisionnel d'actualisation) fait apparaître deux tendances importantes :

➤ **Des projections de gisement matériaux à la baisse**

La comparaison des gisements projetés dans la présente actualisation pour l'année 2026 et des gisements projetés lors de l'exercice d'actualisation 2025 fait apparaître :

- -6% sur le gisement contribuant emballages légers (dont -9% sur les cartons et -4% sur les plastiques)
- -6% sur le gisement contribuant papiers graphiques
- -8% sur le gisement contribuant verre

Partiellement compensés par la hausse des objectifs de recyclage sur l'année 2026 :

- -3% sur les tonnages recyclés emballages légers et collectés par le SPGD (-9% sur les cartons et +5% sur les plastiques)
- -3% sur les tonnages recyclés papiers graphiques et collectés par le SPGD
- -7% sur les tonnages recyclés verre et collectés par le SPGD

➤ **La hausse des coûts unitaires de collecte sélective**

La comparaison des coût unitaires évalués dans la présente actualisation pour l'année 2026 (coûts 2023 pour la collecte et coûts 2024 pour le tri) et des coûts unitaires évalués lors de l'exercice d'actualisation 2025 (coûts 2022 pour la collecte et coûts 2023 pour le tri) fait apparaître :

- +5% sur les coûts complets de la collecte sélective emballages légers et papiers dont :
 - +7% sur la collecte
 - +2% sur le tri (hors refus)
- +16% sur les coûts complets de la collecte sélective du verre

A noter que la baisse du gisement contribue partiellement à la hausse des coûts unitaire, ceux-ci comprenant une part de coûts fixes.

Ces deux tendances se compensent partiellement, avec une hausse des coûts complets totaux limités par la baisse des gisements :

- +3% sur les coûts complets totaux emballages légers et papiers
- +9% sur les coûts complets totaux verre

Les taux d'actualisation indicielle complémentaires appliqués pour l'année 2026 sont relativement modérés par comparaison aux exercices 2024 et 2025 :

- +1,7% sur les coûts complets unitaires emballages légers
- +1,8% sur les coûts complets unitaires papiers
- +2,7% sur les coûts complets unitaires verre

En effet, à la date de l'exercice les indices de coûts de la main d'œuvre sont en hausse en 2024 (+4%) et 2025 (+2%), mais les indices énergie sont eux stables ou à la baisse (électricité : 0% en 2025 ; gazoil : -4%; transport routier : 0%).

Enfin, l'évaluation des recettes de reprise s'appliquant aux coûts complets de l'actualisation 2026 varient de la manière suivante (moyenne des 3 dernières années : 2022-2024) **par comparaison à l'exercice d'actualisation 2025** (moyenne 2021-2023) :

- -2% sur les recettes totales emballages légers (+1% en ramenant à la tonne recyclée)
- +3% sur les recettes totales papiers (+6% en ramenant à la tonne recyclée)
- +5% sur les recettes totales verre (+12% en ramenant à la tonne recyclée)

En conclusion, en 2026, si les coûts complets unitaires observés sont à la hausse, hausse confirmée également par l'actualisation indicelle, la baisse des gisements et la stabilité des recettes de reprise au global entraîne une relative stabilité des coûts nets et donc des enveloppes évaluées :

- **+2 % sur l'enveloppe emballages ménagers en 2026 dont :**
 - **+2% sur les coûts nets emballages légers**
 - **+ 5% sur les coûts nets verre**
- **-4 % sur l'enveloppe papiers graphiques en 2026**

Le détail est présenté aux pages suivantes.

5.1. Emballages ménagers

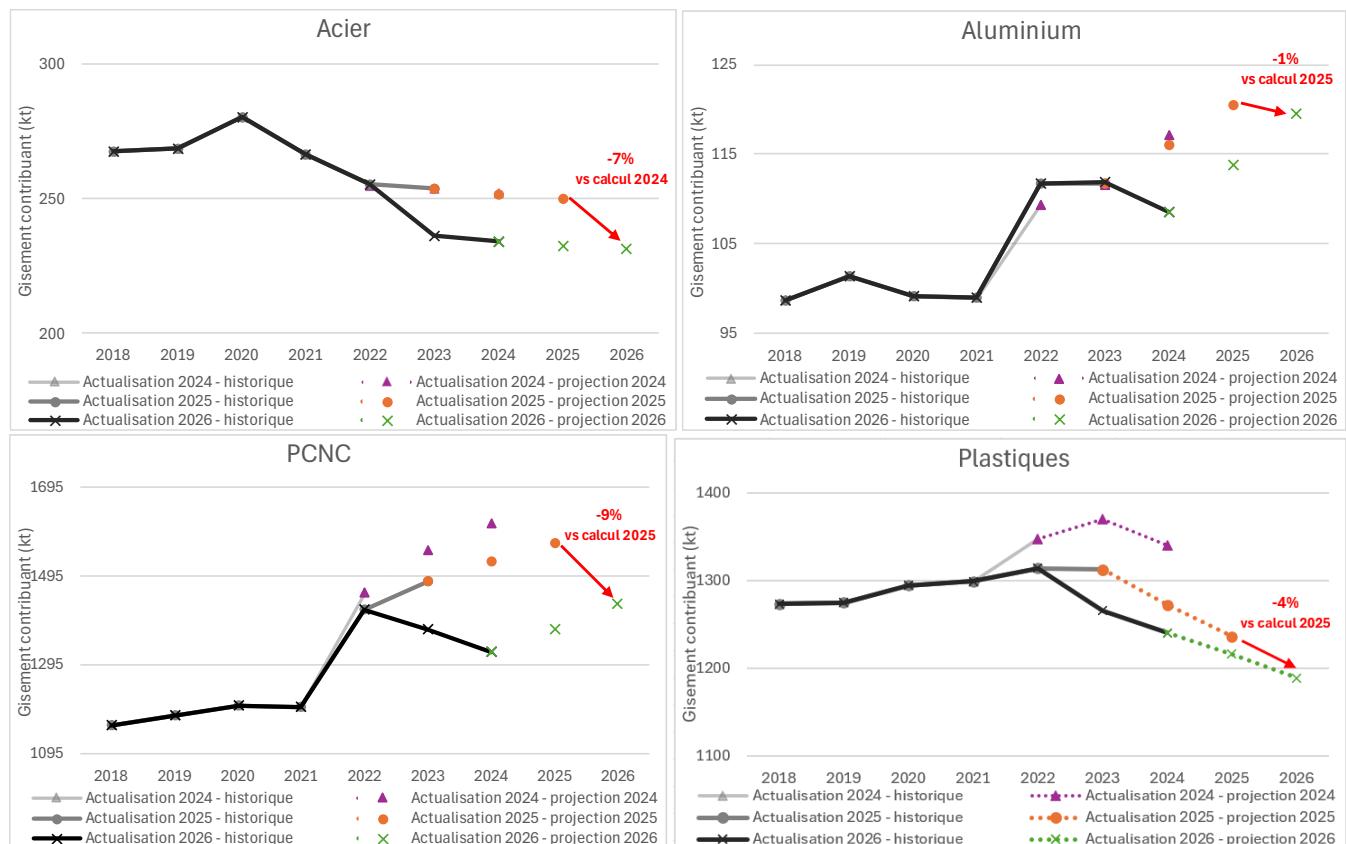
L'enveloppe de soutien emballages ménagers actualisée pour l'année 2026 s'élève à **1,196 milliards d'euros**, elle augmente ainsi de **+2%** par rapport à l'année 2025 (1,171 Mds€). Les principaux facteurs de cette évolution sont détaillés ci-dessous.

5.1.1. Emballages légers

Les tonnages cibles à recycler en 2026 :

- **-3% d'emballages légers liés à :**

- Une baisse des gisements contribuant projetés :
 - Plastiques : -4%
 - Cartons : -9%
 - Aluminium : -1%
 - Acier : -7%
- A noter que la projection retenue est celle de la prospective CITEO⁴ 2024-2026, paraissant être la trajectoire la plus cohérente pour cet exercice 2026, et à défaut de disponibilité d'autres trajectoires à ce jour.



- Compensée en partie selon les matériaux par une hausse des objectifs de recyclage et la mise à jour des taux de décotes pour le calcul des tonnes recyclées selon les règles de calcul européennes :

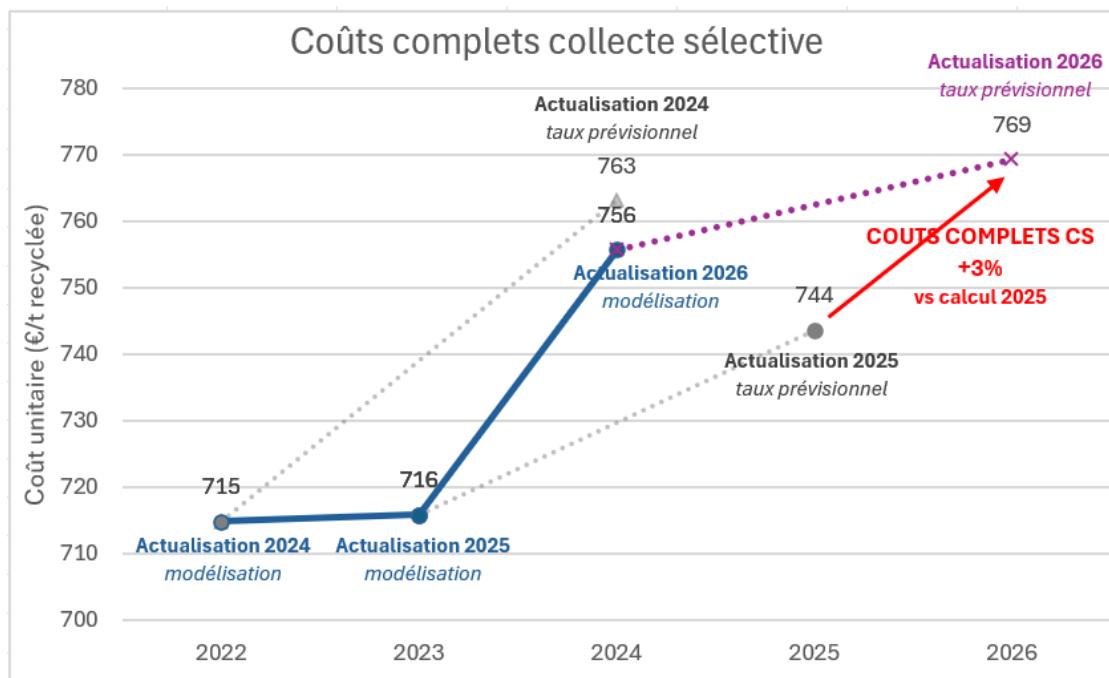
⁴ Emballages ménagers : Trajectoire des tonnes à l'horizon 2025 – CITEO – avril 2023 ; Papiers graphiques : Trajectoire de juillet 2021 - CITEO

- Plastiques : +1pt d'objectif (50% 2025 ; 51% en 2026) ; +5% sur les tonnages à recycler collectés par le SPGD
 - Cartons : +2pts d'objectif (75% 2025 ; 77% en 2026) ; -9% sur les tonnages à recycler collectés par le SPGD
 - Aluminium : +2pts d'objectif (50% 2025 ; 52% en 2026) ; +2% sur les tonnages à recycler collectés par le SPGD
 - Acier : +1pt d'objectif (80% 2025 ; 81% en 2026) ; -7% sur les tonnages à recycler collectés par le SPGD
- On notera par ailleurs une hausse des tonnages recyclés issus de la collecte hors-foyer SPGD, avec l'hypothèse d'une fin de montée en puissance pour l'atteinte de l'objectif de généralisation de la collecte séparée en 2026 :
- Hypothèse de 100% du gisement hors foyer SPGD collecté en 2026 (hypothèse de 80% en 2025)

NOTA : Observation générale aux emballages légers, aux emballages verre et aux papiers graphiques.

Les coûts complets unitaires collecte sélective :

- **+3% sur les coûts unitaires (€/tonne recyclée) de la collecte sélective emballages légers** lié à :
 - Une mise à jour de la modélisation des coûts aboutissant à un coût à l'euro tonne en hausse (+6% vs modélisation 2025)
 - Un taux prévisionnel d'actualisation modéré pour 2026, par rapport aux taux évalués aux exercices précédents (6,8% 2024 ; 3,9% 2025 ; 1,7% en 2026)



- Dans le détail, on notera **sur la mise à jour de la modélisation des coûts :**
 - **Une hausse des coûts unitaires sur l'ensemble des postes, notamment :**
 - Pré-collecte : +19% suite à la mise à jour sur la base des matrices de coûts 2023 (référentiel des coûts SPGD ADEME)
 - Collecte : +5% suite à la mise à jour sur la base des matrices de coûts 2023 (référentiel des coûts SPGD ADEME)

- Transport : +4% suite à la mise à jour sur la base des indices métiers 2023 - 2024 consolidés
- Tri : +2% suite à la mise à jour sur la base des indices métiers 2023 - 2024 consolidés et à la mise à jour des frais d'assurance des centres de tri inférieurs à 30kt (enquête FNADE – FEDEREC – SNEFID)
- Gestion des refus de tri : +11% dus à l'augmentation des coûts de valorisation énergétique enregistrés par les collectivités de métropole en 2023 (référentiel des coûts SPGD ADEME)

La collecte et le tri représentant chacun près de 40 % des coûts de la collecte sélective.

• Et on notera **sur le calcul du taux prévisionnel d'actualisation :**

- **Des prévisions de hausse de coût modérées voire de stabilité selon les postes :**
 - Collecte : un taux prévisionnel d'actualisation 2026, établit sur la base d'indices métiers 2024-2025 disponibles, s'élevant à +3% en 2026 contre +7% en 2025, en lien avec une hausse plus modérée des coûts de la main d'œuvre sur 2024 (+4%) et 2025 (+2%) par comparaison à l'année 2023 où ces derniers avaient connus une forte hausse (+9%).
 - Tri : un taux prévisionnel d'actualisation 2026, établit sur la base d'indices métiers 2025 disponibles, s'élevant à +0,6% en 2026 (+0,8% en 2025), en lien avec une hausse des coûts de la main d'œuvre (+2%) compensée par une baisse des coûts énergie (électricité : -0,2% ; gazoil : -4%).
 - Les mêmes hausses modérées sont constatées pour les postes de pré-collecte (+2,1%) et de transport (+0,8%)

NOTA : Mêmes taux prévisionnels d'actualisation applicables aux postes de coûts pré-collecte, collecte, transport et tri des papiers graphiques. Les taux pour les postes de pré-collecte et de collecte s'appliquent également aux emballages verre.

Les coûts complets unitaires hors foyer SPGD :

- **+6% sur les coûts unitaires (€/tonne recyclée) du hors foyer SPGD** corrélé aux évolutions de coûts des postes suivants de la collecte sélective :
- Pré-collecte et Collecte, avec l'hypothèse de coûts du hors foyer égaux à 2,5 fois ceux de la collecte sélective
 - Transport, tri et gestion des refus, aux mêmes coûts unitaires que pour la collecte sélective

Les coûts des mâchefers des OMR :

- **+11% sur les coûts unitaires (€/tonne recyclée) de traitement des mâchefers** dû à une augmentation de +8% des coûts de collecte des OMR et de +14% des coûts de valorisation énergétique des OMR enregistrés par les collectivités de métropole en 2023 (référentiel des coûts SPGD ADEME).

Les recette de reprise :

- **+1% sur les recettes de reprises totales ramenées aux tonnages totaux d'emballages légers recyclés,** évaluées sur la base des prix de reprise par matériau 2021 -2023. Les évolutions de prix par matériaux sont les suivantes sur la moyenne 2022-2024 (par comparaison à la moyenne 2021-2023 appliquée à l'actualisation 2025) :

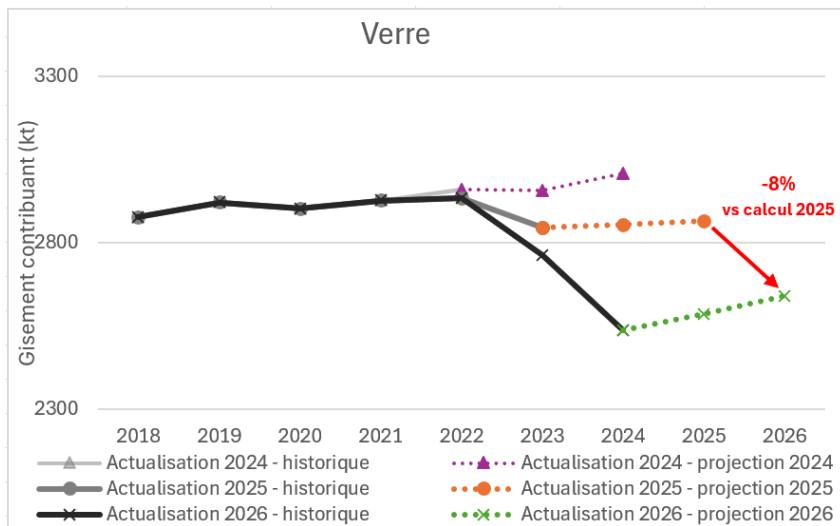
- Acier : -9 €/t (-5%)
- Aluminium : +22 €/t (+4%)
- PCC : +1 €/t (+5%)
- Cartons : +13 €/t (-13%)
- Plastiques : +14 €/t (+14%)
- Mâchefers acier : -8 €/t (-9%)
- Mâchefers aluminium : +43 €/t (+5%)

5.1.2. Emballages verre

Les tonnages cibles à recycler en 2025 :

- **-7 % d'emballages verre** liés à :

- Une baisse du gisement contribuant de -8%, due à l'actualisation de la trajectoire de mise en marché sur les évolutions de tonnage contribuant observées et la prospective CITEO⁵ 2024-2026.
Voir illustration ci-dessous.



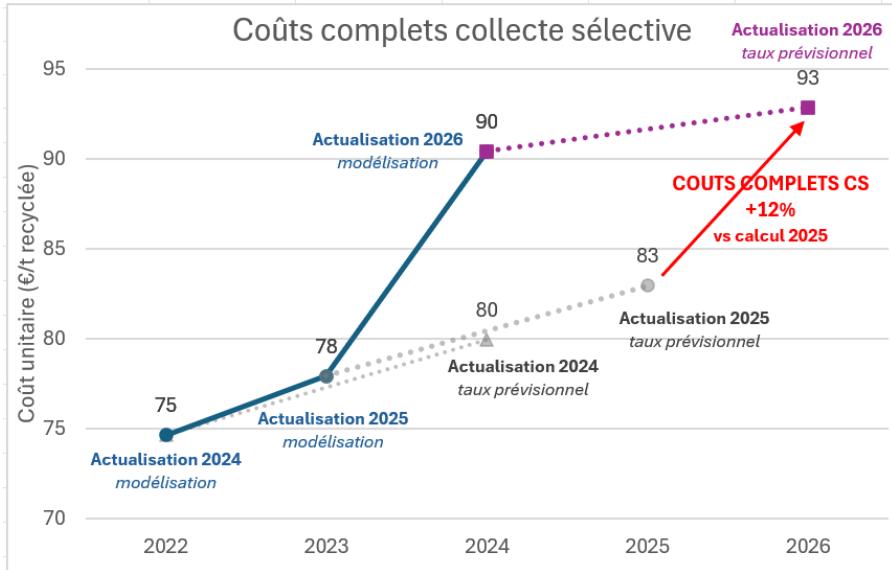
- Compensée en partie par une hausse de +2pts de l'objectif de recyclage (80% 2025 ; 82% 2026)
- On notera par ailleurs une hausse des tonnages recyclés issus de la collecte hors-foyer SPGD (voir éléments d'explication emballages légers §5.1.1).

Les coûts complets unitaires collecte sélective :

- **+12% sur les coûts unitaires (€/tonne recyclée) de la collecte sélective emballages verre** lié à :

- Une mise à jour de la modélisation des coûts aboutissant à un coût à l'euro tonne en augmentation (+16% vs modélisation 2024)
- Un taux prévisionnel d'actualisation modéré par rapport aux taux évalués aux exercices précédents (7,1% 2024 ; 6,4% 2025 ; 2,7% en 2026)

⁵ Emballages ménagers : Trajectoire des tonnes à l'horizon 2025 – CITEO – avril 2023 ; Papiers graphiques : Trajectoire de juillet 2021 - CITEO



- Dans le détail, on notera **sur la mise à jour de la modélisation des coûts :**

- Pré-collecte : +18% (23,8 €/t 2024 ; 24,4 €/t 2025 ; 28,9 €/t 2026)
- Collecte et transport : +15% (50,8 €/t 2024 ; 53,5 €/t 2025 ; 61,6 €/t 2026)

Ces postes étant tous deux mis à jour sur la base des matrices de coûts 2023 (référentiel des coûts SPGD ADEME).

- Par ailleurs, on notera **sur le calcul du taux prévisionnel d'actualisation :**

- Les prévisions de hausse de coûts varient de manière modérée pour les postes de pré-collecte (+2,1%) et de collecte (+3%).

Les coûts complets unitaires hors foyer SPGD :

- +16% sur les coûts unitaires (€/tonne recyclée) du hors foyer SPGD** corrélé aux évolutions de coûts des postes de la collecte sélective :

- Pré-collecte et Collecte et transport, avec l'hypothèse de coûts du hors foyer égaux à 2,5 fois ceux de la collecte sélective

Les recettes de reprise :

- +12% sur les recettes de reprises ramenées aux tonnages d'emballages verre recyclés**, évaluées sur la base des prix de reprise 2022 -2024. Une augmentation de +3 €/t du prix de reprise moyen est en effet constatée sur la moyenne 2022-2024 par rapport à la moyenne 2021-2023.

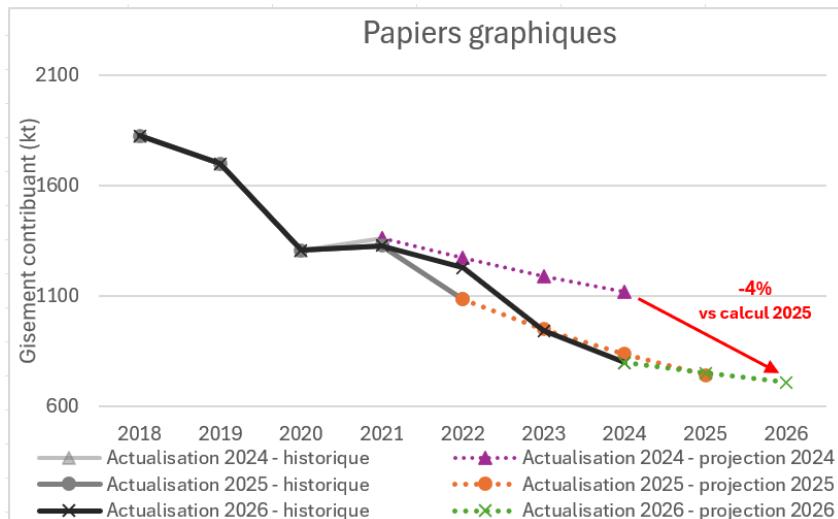
5.2. Papiers graphiques

L'enveloppe de soutien papiers graphiques actualisée pour l'année 2025 s'élève à **47 millions d'euros**, elle baisse ainsi de **-4%** par rapport à l'année 2025 (49 M€). Les principaux facteurs de cette évolution sont détaillés ci-dessous.

Les tonnages cibles à recycler en 2026 :

• -3% de papiers graphiques liés à :

- Une baisse du gisement contribuant de -4%, due à l'actualisation de la trajectoire de mise en marché sur les évolutions de tonnage contribuant observées et la prospective CITEO⁶ 2024-2026. Voir illustration ci-dessous.



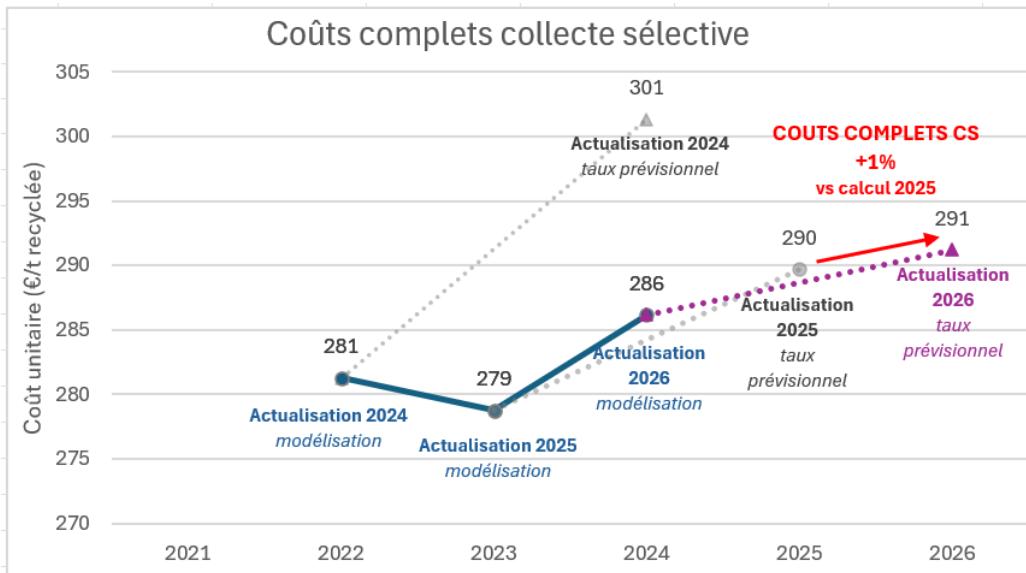
- Compensée en partie par une hausse de +1pt de l'objectif de recyclage (67% 2025 ; 68% 2026)
- On notera par ailleurs une hausse des tonnages recyclés issus de la collecte hors-foyer SPGD (voir éléments d'explication emballages légers §4.1.1).

Les coûts complets unitaires collecte sélective :

• +1% sur les coûts unitaires (€/tonne recyclée) de la collecte sélective papiers graphiques lié à :

- Une mise à jour de la modélisation des coûts aboutissant à une hausse du coûts de collecte sélective à l'euro tonne : +3% vs modélisation 2025
- Un taux prévisionnel d'actualisation modéré par rapport aux taux évalués aux exercices précédents (7,1% 2024 ; 3,9% 2025 ; 1,8% en 2026)

⁶ Emballages ménagers : Trajectoire des tonnes à l'horizon 2025 – CITEO – avril 2023 ; Papiers graphiques : Trajectoire de juillet 2021 - CITEO



- Dans le détail, on notera **sur la mise à jour de la modélisation des coûts :**

- **Une hausse des coûts unitaires sur l'ensemble des postes, à l'exception du tri :**
 - Pré-collecte : +19% suite à la mise à jour sur la base des matrices de coûts 2023 (référentiel des coûts SPGD ADEME)
 - Collecte : +5% suite à la mise à jour sur la base des matrices de coûts 2023 (référentiel des coûts SPGD ADEME)
 - Transport : +4% suite à la mise à jour sur la base des indices métiers 2023 - 2024 consolidés
 - Tri : -1% suite à la mise à jour sur la base des indices métiers 2023 - 2024 consolidés et à la mise à jour des frais d'assurance des centres de tri inférieurs à 30kt (enquête FNADE - FEDEREC - SNEFID). L'allocation des coûts entre emballages ménagers et papiers graphiques conduisant à une allocation plus forte aux emballages ménagers (baisse du mix fibreux par comparaison au mix plastiques-métaux) en 2026, expliquant la baisse observée sur les papiers graphiques.
 - Gestion des refus de tri : +11% dus à l'augmentation des coûts de valorisation énergétique enregistrés par les collectivités de métropole en 2023 (référentiel des coûts SPGD ADEME)

La collecte et le tri représentant chacun près de 40 % des coûts de la collecte sélective.

- Par ailleurs, on notera **des prévisions de hausse de coût modérées sur le calcul du taux prévisionnel d'actualisation** (voir éléments d'explication emballages légers §4.1.1) :

- Collecte : +3% en 2026
- Tri : +0,6% en 2026
- Pré-collecte : +2,1%
- Transport : +0,8%

Les coûts complets unitaires hors foyer SPGD :

- **+5% sur les coûts unitaires (€/tonne recyclée) du hors foyer SPGD** corrélé aux évolutions de coûts des postes suivants de la collecte sélective :
 - Pré-collecte et Collecte, avec l'hypothèse de coûts du hors foyer égaux à 2,5 fois ceux de la collecte sélective
 - Transport, tri et gestion des refus, aux mêmes coûts unitaires que pour la collecte sélective

Les recette de reprise :

+6% sur les recettes de reprises totales ramenées aux tonnages totaux de papiers graphiques recyclés, évaluées sur la base des prix de reprise 2022 -2024. Une augmentation de +5 €/t du prix de reprise moyen est en effet constatée sur la moyenne 2022-2024 par rapport à la moyenne 2021-2023.

6. Eléments d'analyse des résultats Outre-Mer

L'actualisation pour l'année 2026 des enveloppes pour les territoires d'Outre-Mer aboutit à :

- Une augmentation des enveloppes emballages ménagers pour tous les territoires par rapport aux enveloppes 2025 :

- Martinique : +14%
- Guadeloupe : +16%
- Saint-Martin : +17%
- Guyane : +18%
- La Réunion : +17%

- Une baisse des enveloppes papiers graphiques pour tous les territoires par rapport aux enveloppes 2025 :

- Martinique : -15%
- Guadeloupe : -15%
- Saint-Martin : -15%
- Guyane : -13%
- La Réunion : -14%

Trois variables différentes impactent l'évolution des enveloppes : l'augmentation des objectifs de recyclage, les variations de gisement mis sur le marché et l'évolution des coûts unitaires.

Les tonnages cibles à recycler en 2026 :

EMBALLAGES LEGERS

Un tonnage cible total d'emballages légers à recycler en hausse sur tous les territoires : **de +11% en Martinique à +15% en Guyane.** Ces évolutions sont liées à :

- Une mise à jour des gisements à la hausse par rapport à l'actualisation 2025 : de +5 % en Martinique à +9% en Guyane

NOTA : Les enveloppes Outre-Mer 2024 avaient été évaluées sur la base d'un gisement mis en marché 2022 (données de tonnages et de populations 2022).

Conformément à la méthodologie d'actualisation développée, les enveloppes Outre-Mer 2026 sont actualisées sur la base d'un gisement mis en marché mis à jour en 2026 (données de tonnages et de populations 2026).

Ces évolutions sont ainsi liées à :

- L'application de trajectoires d'évolution des mises en marché 2022-2026 par matériau, sur la base des trajectoires métropole mises à jour. Avec, pour les 3 matériaux les plus consommés :
 - Papiers-cartons : une trajectoire 2022-2026 à la hausse de +10% (contre -3% à l'actualisation 2025)

- Plastiques : une trajectoire 2022-2026 à la baisse de -1 % (contre -6% à l'actualisation 2025)
- Acier : une trajectoire 2022-2026 à la baisse de -5% (contre -2% à l'actualisation 2025)
- L'application de trajectoires d'évolution des populations (trajectoires INSEE) :
 - La Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin observant une baisse de la population (projection respectivement de -4%, -3% et -3% entre 2022 et 2026), cette dynamique compense en partie la hausse des mises en marché matériaux.
 - En revanche, la population étant en augmentation à la Réunion (+1%) et en Guyane (+5%), cette dynamique accentue la hausse des mises en marché matériaux pour ces territoires.
- L'augmentation des objectifs de recyclage entre 2025 et 2026 (identique pour la métropole et pour chacun des territoires d'Outre-Mer).

EMBALLAGES VERRE

Un tonnage cible total d'emballages verre à recycler en hausse sur tous les territoires : **de +7% en Martinique, Guadeloupe et Saint-Martin à +10% en Guyane**. Ces évolutions étant liées à :

- Une mise à jour des gisements à la hausse par rapport à l'actualisation 2025 : de +4 % en Martinique, Guadeloupe et Saint-Martin à +7% en Guyane
- Liées à :
 - Une trajectoire d'évolution des mises en marché 2022-2026 verre en hausse de +3,2% (contre -2,3% à l'actualisation 2025)
 - L'application des trajectoires d'évolution des populations, détaillées plus haut pour les emballages légers.
- L'augmentation des objectifs de recyclage entre 2025 et 2026 (identique pour la métropole et pour chacun des territoires d'Outre-Mer).

PAPIERS GRAPHIQUES

Un tonnage cible total de papiers graphiques à recycler en baisse sur tous les territoires : **de -13% en Guyane à -16% en Martinique**. Ces évolutions étant liées à :

- Une mise à jour des gisements à la baisse par rapport à l'actualisation 2025 : de -14 % en Guyane à -17% en Martinique, Guadeloupe et Saint-Martin.
- Liées à :
 - Une trajectoire d'évolution des mises en marché 2022-2026 papiers en baisse de -50% (contre -36% à l'actualisation 2025)
 - L'application des trajectoires d'évolution des populations, détaillées plus haut pour les emballages légers.
- L'augmentation des objectifs de recyclage entre 2025 et 2026 (identique pour la métropole et pour chacun des territoires d'Outre-Mer).

Les coûts complets unitaires collecte sélective :

Les coûts complets unitaires Outre-Mer sont calculés sur la base des coûts unitaires métropole auxquels sont appliqués des coefficients de majoration évalués dans le cadre de l'étude ADEME 2023 d'évaluation des coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques en Outre-Mer.

NOTA : Les enveloppes Outre-Mer 2024 avaient été évaluées sur la base d'une majoration des coûts métropole issus de la modélisation des coûts (non application du taux prévisionnel unique).

Conformément à la méthodologie d'actualisation développée, les enveloppes Outre-Mer 2026 sont actualisées sur la base des coûts métropole issus de l'actualisation de la modélisation des coûts, avec application du taux prévisionnel unique.

Les coûts unitaires par territoire évoluent ainsi en cohérence avec l'évolution des coûts métropole majorés :

- +13% à +14% sur le coût net unitaire du verre
- +2% à +4% sur le coût net unitaire des emballages légers
- +0% à +1% sur le coût net unitaire des papiers graphiques.

Les hausses étant les plus fortes sur le territoire de Saint-Martin en raison de la prépondérance très forte des coûts de transport (45% des coûts complets) sur ce territoire.